

REPUBLIQUE DU CONGO

LECRET N° 93-287 DU 17 JUIN 1993
/MFPRA/DGFP/EGCA/SAV

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 des Inspecteurs de Collèges d'Enseignement Général des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en tête KISSANGOU (Anselme.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Réfonde du statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires

D.G.B.

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination des Membres du Gouvernement;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 25 Septembre 1990;

(/ E C R E T E :

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, les Inspecteurs de Collèges d'Enseignement général des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent:

X POUR LE 5^e ECHELON A DEUX (2) ANS:

- KISSANGOU (Anselme) Pool
- TCHIBINDA-NGOMA (Delphin) ... Kouilou
- KIYINDOU (Martine) Kouilou

X POUR LE 6^e ECHELON A DEUX (2) ANS:

- BIGOUNDOU Vincent de Paul.. Cuvette

X POUR LE 7^e ECHELON A DEUX (2) ANS:

- BOUYA (Placide) Sangha
- KINANGA (Joseph) Brazzaville
- LEKAMA (David) Brazzaville

X POUR LE 8^e ECHELON A DEUX (2) ANS:

- MBOU Gabriel: Niari

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 17 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Jean Prosper KOYO.


Claude Antoine DA COSTA.

AMPLIATIONS:

- DGFP/DGCA:.....	3	-DOSS/DGFP:.....	24
- DGFP/BSF:.....	3	-SGG/BC:.....	3
- DGB:.....	2	-INTERESSES:.....	8
- DGCF:.....	2	-DRE-B/VILLE.....	1
- MEN:.....	1	-DRE-POOL.....	1
- DPAA/SP:.....	2	-DRE-KOUILOU.....	1
- DPAA/DOS:.....	16	-JORC:.....	1
		-DGAS:.....	1